

CONVENTION SUR LE COMMERCE INTERNATIONAL DES ESPECES
DE FAUNE ET DE FLORE SAUVAGES MENACEES D'EXTINCTION



Soixante-deuxième session du Comité permanent
Genève (Suisse), 23 – 27 juillet 2012

RAPPORT POUR LA 62^e SESSION DU COMITÉ PERMANENT

*Le Sous-comité des finances et du budget (FBSC) se réunit le matin des 23 et 26 juillet et durant la pause déjeuner du 23 juillet. Le présent rapport contient les recommandations du Sous-comité au Comité permanent.**

Martin Krebs du Gouvernement dépositaire (Suisse) est chargé d'en assurer la présidence. Le Secrétaire-général et la Chargée de l'administration et de la gestion des fonds participent à la réunion.

Des représentants de toutes les régions sont présents.

SC62 Doc. 9.1

Prend note du document SC62 Doc. 9.1

- le sous-comité des finances et du budget félicite le Secrétariat pour son budget prudent et orienté vers l'avenir, ainsi que pour son utilisation efficace des ressources;
- note les dépenses excessives pour 2011 (estimation au SC61 de 5 à 10 %) qui dépassent de 4,38 % le budget 5,20 millions USD et recommande que le CP approuve les dépenses pour 2011 et prenne note du statut du fonds d'affectation spéciale au 31 décembre 2011 pour un montant de 2 298 264 USD ;
- apprécie les contributions volontaires et les fonds externes rendus disponibles par la France, l'Allemagne, la RAS de Hong Kong (Chine), le Japon, les Pays-Bas, la Norvège, le Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord et les États-Unis d'Amérique pour le Secrétariat, ainsi que la Commission européenne, donateur majeur ; et
- apprécie les actions entreprises par le Secrétariat pour le recouvrement des contributions et recommande au CP invite les Parties à payer leurs contributions au plus tôt.

SC62 Doc. 9.2

Prend note du document SC62 Doc. 9.2

- approuve les changements du programme de travail chiffré pour 2012 et 2013 et recommande au SC de prendre note de ces changements ;
- note le rapport sur le programme de travail chiffré pour 2012 et prend note des contraintes auxquelles est confronté le Secrétariat pour sa mise en œuvre dans un contexte de ressources restreintes ;
- apprécie les contributions du Royaume-Uni et des États-Unis au Secrétariat pour l'amélioration de la gestion de l'information ;

* Les appellations géographiques employées dans ce document n'impliquent de la part du Secrétariat CITES ou du Programme des Nations Unies pour l'environnement aucune prise de position quant au statut juridique des pays, territoires ou zones, ni quant à leurs frontières ou limites. La responsabilité du contenu du document incombe exclusivement à son auteur.

- signale sa préoccupation quant à la façon dont le PNUE a géré l'accord concernant une question de personnel, incluant l'accès au fonds d'affectation de la CITES, pour la suppression d'un poste au CdP15 et recommande au CP de demander au président du CP d'obtenir confirmation auprès du PNUE qu'à l'avenir, ce type de problème sera réglé en respectant dûment le Protocole d'accord entre le PNUE et le Comité permanent CITES et la structure administrant la Convention; et
- note le soutien financier offert par le PNUE d'un montant de 150 000 USD destiné en partie au règlement de la question de personnel et en majorité au soutien des préparations de la CdP16 et du 40^e anniversaire de la CITES, et recommande au CP d'exprimer son appréciation au Directeur exécutif pour ce soutien.

SC62 Doc. 9.3

Prend note du document SC62 Doc. 9.3

- recommande au CP de charger le Secrétariat de préparer le projet de budget 2014-2016 pour examen à la 16^e session de la Conférence des Parties (CoP16) selon le modèle proposé aux Annexes 2 et 3 par le Secrétariat ;
- recommande au CP de charger le Secrétariat de travailler avec lui pour progresser dans le modèle du programme de travail chiffré pour 2014-2016, présenté à l'Annexe 1. Le Secrétariat doit notamment prévoir une façon pertinente d'organiser les priorités quant aux activités du Secrétariat.
- recommande au CP de charger le Secrétariat de préparer pour la CdP16 un "scénario de budget à croissance réelle zéro" pour 2014-2016 ainsi qu'un "scénario de budget à croissance nominale zéro" pour 2014-2016 et pour ce dernier, de demander au Secrétariat d'évaluer les conséquences pour le fonctionnement du Secrétariat ;
- recommande au CP de charger le Secrétariat de diffuser les documents du projet de budget pour la CdP16 auprès du sous-comité et de tenir compte de ses remarques pour finaliser les documents pour CdP16 ;
- recommande au CP de charger le Secrétariat d'entreprendre une analyse comparative des contributions annuelles minimales avec d'autres conventions et des rémunérations des observateurs des sessions de Conférences des Parties et réunions d'organismes annexes d'autres conventions et de fournir les résultats de ces analyses au sous-comité ; et
- demande au CP d'évaluer l'utilité et la performance du sous-comité, et en cas de résultat positif, de demander au Secrétariat de proposer un amendement à la Résolution Conf. 11.1 (Rev. CdP15) dans l'objectif que le sous-comité des finances et du budget devienne permanent.

SC62 Doc. 9.4

Prend note du document SC62 Doc. 9.4

- recommande au CP de noter l'intention du Secrétariat de proposer lors de CoP16 de demander au Fonds pour l'environnement mondial (FEM) de servir de mécanisme financier de la Convention;
- recommande au CP de noter l'intention du Secrétariat de proposer lors de CoP16 au FEM de mieux centrer la question de la biodiversité en incluant une composante fondée sur les espèces ;
- recommande au CP de noter que le Secrétariat va lancer un processus de communication ; et
- recommande au CP de noter les activités du Secrétariat pour étudier la possibilité d'options financières innovantes pour la mise en œuvre de la CITES et recommande au CP d'inviter le Secrétariat à informer régulièrement le sous-comité sur les activités entreprises en la matière.

SC62 Doc. 8.2

Prend note du document SC62 Doc. 8.2

- recommande au CP d'exprimer sa gratitude au Directeur exécutif du PNUE pour la signature du Protocole d'accord ;
- note plusieurs exemples où le PNUE n'a pas respecté les termes du Protocole d'accord ;
- recommande au CP d'exprimer sa préoccupation quant à l'application du Protocole d'accord et invite le Directeur exécutif du PNUE de s'assurer que le PNUE respecte bien le Protocole, y compris les paragraphes 4, 5, 18, 24 et 34 ;
- est convaincu que le Secrétariat CITES a droit aux fonds de dépenses d'appui au programme conformément à l'accord entre le PNUE et le CP lors de sa 45^e réunion (Paris, juin 2001) et note que le PNUE a refusé de libérer ces fonds ; et
- recommande au CP de charger le président de communiquer ce qui précède au Directeur exécutif du PNUE et de lui demander également que le PNUE respecte l'accord conclu lors du CP45 concernant le fonds de dépenses d'appui et attribue les fonds, pour la période de juin 2001 au 31 août 2011, au Secrétariat CITES, conformément à l'accord.